



Adresse administrative
 IRTS de La Réunion
 1, rue Sully Brunet
 97470 SAINT-BENOÎT
 tél. : 02 62 92 97 94
 plateforme-reunion@
 unaforis.eu

FICHE ACTION

Année : 2013
Fonction : II
Point : 2.6

Membres de la plateforme



Fonction II : Offre coordonnée de formation initiale et continue

Responsables de fonction : J.Y. GILLES – N. GAUTRON

Pilote de Projet : IRTS – Maryse PAYET

Groupe de travail : Maryse PAYET – Bruno DRONEAU (ou N. GAUTRON)
 Julien CATALAN – M. CARRON

DESCRIPTIF DU PROJET	
<u>Nom du projet</u>	2-6 Organiser une gestion commune des épreuves d'admissibilité des formations du social de niveau V et IV
Contexte et finalité	<p>Les deux EFTS organisent séparément des sélections pour les formations de niveau IV et V sur le territoire de la Réunion. Ces sélections sont organisées selon des règlements de sélections approuvés par la DJSCS. Ces règlements de sélections sont élaborés conformément aux textes réglementaires en vigueur.</p> <p>Les candidats se retrouvent confrontés à deux règlements de sélection, deux calendriers, des épreuves différentes...</p> <p>Ce principe d'admissibilité commune existe pour les sélections d'ASS, ES et EJE sur le plan national et concerne actuellement une dizaine de centres de formations. L'IRTS de la Réunion le pratique depuis de nombreuses années.</p> <p>Il s'agit sur un petit territoire tel que le nôtre, d'offrir davantage de chances à un candidat d'intégrer une formation de niveau V et IV, lui éviter des coûts de sélection doublés.</p>
Enjeux du projet & Public concerné	<p>Il s'agit de travailler sur un règlement de sélection pour les formations de niveau IV et V qui intégreront une admissibilité commune pour les candidats du territoire de la Réunion.</p> <p>Pour ceux qui candidatent dans les deux EFTS, il s'agira d'une économie financière également.</p>
Objectifs Pour la période	<p>Finalisation du travail démarré en 2012 concernant l'admissibilité commune pour les AMP.</p> <p>Suite à conduire pour la sélection de ME. (AVS et TISF ?)</p>

Equipe Projet	<ul style="list-style-type: none"> - M. PAYET - B. DRONEAU (ou N. GAUTRON) <ul style="list-style-type: none"> - J. CATALAN - M. CARRON
Planning prévisionnel et les délais	<p>Admissibilité commune pour les AMP qui se présenteront à la sélection de février 2014 pour une rentrée en aout- septembre 2014. Le règlement de sélection sera donc à déposer à la DJSCS avant la fin de l'année 2013.</p> <p>Admissibilité commune pour les ME qui se présenteront à la sélection de 2014 pour une rentrée en 2015. Le règlement de sélection sera donc à déposer à la DJSCS au premier trimestre 2014.</p>
Livrables	<p>Règlements de sélection Calendriers Documents administratifs – tarifs épreuves écrites et orales- Lancement des campagnes de sélection incluant l'admissibilité commune</p> <p>Lien à faire avec la fiche action <i>Commission sélection (pour formations en commun)</i> de la fonction 5 Mutualisation</p>
Indicateurs de réussite	<p><i>Affichage d'une admissibilité commune (communication-valorisation grand public des actions de la Plateforme)</i></p> <p><i>Nb de candidats ayant fait valoir leur admissibilité dans un EFTS pour l'inscription à l'oral dans l'autre EFTS</i></p> <p><i>Nb de candidats issus de l'admissibilité commune</i></p> <p><i>Enquête de satisfaction à mener auprès des candidats</i></p>